

# Rapport

Hors série de la Lettre bimensuelle de la FIDH

## Mission d'Observation Burundi

### Soutenir la société civile

**Introduction**

p. 2

**1. Les constats**

p. 3

**1.1 L'ampleur et l'urgence des préoccupations en matière  
de protection des droits de l'Homme**

p. 3

**1.2 L'engagement de la société civile dans la défense des  
droits de l'Homme et dans l'évolution du processus de paix**

p. 5

**2. Les recommandations**

p. 8

**Les contacts**

p. 11

Chargés de mission :**Stéphane Hessel (France)****Khémaïs Chammari (Tunisie)**

(25 août - 5 septembre 1998)

# Burundi

A la demande de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et en relation avec sa ligue affiliée, la Ligue burundaise des droits de l'Homme - ITEKA, Stéphane Hessel (France), et Khémaïs Chammari (Tunisie), se sont rendus au Burundi du 28 août au 5 septembre 1998 "aux fins d'effectuer une mission d'observation sur la situation des droits de l'Homme et en particulier sur l'engagement de la société civile, dans le processus de paix".

Sollicité par la FIDH et la ligue ITEKA, le Ministre burundais des droits de la personne humaine, des réformes institutionnelles et des relations avec l'Assemblée nationale, Monsieur Eugène Nindorera, ancien Président de la ligue ITEKA, avait réagi positivement en signifiant, par une lettre en date du 14 août 1998, adressée au Président de la FIDH, Maître Patrick Baudouin, que "le gouvernement Burundais a très favorablement accueilli votre initiative et se tient d'ores et déjà prêt à faciliter les contacts sur place de vos délégués".

Le présent rapport a été rédigé au terme de cette mission de courte durée, mais riche en enseignements. Son bon déroulement a été grandement facilité par les efforts et l'amicale disponibilité des dirigeants de la ligue ITEKA, tout particulièrement son Président, Monsieur Christophe Sebudandi, assisté notamment par Monsieur Louis-Marie Nindorera.

Conçu après concertation entre la FIDH, la ligue ITEKA et nous-mêmes, comme procédant prioritairement d'un objectif d'écoute auprès des acteurs de la société civile, notre séjour d'une semaine au Burundi a été, pour l'essentiel, consacré aux contacts non gouvernementaux.

Nos rencontres avec les autorités se sont, de ce fait, limitées au Ministre Eugène Nindorera, au Gouverneur de la province de Ruyigi, à Monsieur Joseph Ntanyotora, rapporteur du conseil national des Bashingatahe<sup>1</sup> et directeur général du fonds de développement communal, et aux chefs de zones de certains des sites visités à Bujumbura (Buyenzi, Musaga, Kamenge) et en province (Bubanza, Gitega, Muramvya, Ruyigi et Butezi).

Du côté des personnalités liées au FRODEBU<sup>2</sup> (Front pour la démocratie au Burundi), nous avons rencontré l'ancien chef de l'Etat, Monsieur Sylvestre Ntibantunganya, écarté du pouvoir le 25 juillet 1996 par le major Pierre Buyoya et dont le domicile continue de faire l'objet d'une surveillance policière constante ; Monsieur Léonce Ngendakumana, Président de l'Assemblée nationale et deux des députés de Ruyigi, Messieurs Fabien Banunyakamwe et Léonidas

Ntibayazi, Vice-président de la Commission parlementaire des droits de l'Homme. Nos contacts ont donc été, pour l'essentiel, axés sur le monde associatif (droits de l'Homme, défense des prisonniers, de la jeunesse, des femmes, de l'enfance déshéritée, de dialogue intercommunautaire et pour la paix, d'action pour le développement, etc.), les milieux de la presse et des médias, les instances et institutions religieuses<sup>3</sup>, ainsi qu'un certain nombre d'ONG internationales<sup>4</sup>.

Enfin, outre les contacts avec certaines représentations diplomatiques, nous avons eu des entretiens avec les principaux représentants à Bujumbura d'un certain nombre d'organisations internationales, notamment ceux de l'office au Burundi du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme et de la maison de l'UNESCO pour une culture de la paix au Burundi. Nous avons aussi eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises Monsieur Paolo Sergio Pinhero, Rapporteur spécial pour le Burundi de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies, qui a effectué à partir du 21 août une visite de travail sur le terrain, à Bujumbura et en province<sup>5</sup>.

Les informations recueillies au cours de nos multiples entretiens (une cinquantaine) et les constatations faites sur les sites visités nous ont ainsi permis de nous faire une opinion sur l'ampleur et l'urgence des problèmes auxquels le pays est confronté en matière de protection des droits de l'Homme. Le mandat et les moyens de notre mission d'écoute n'étaient bien

#### Notes :

1. L'institution traditionnelle d'Ubushingatahe qui regroupe les sages et les anciens incarne dans la mémoire collective Burundaise "les valeurs morales jadis observées au Burundi en prônant le respect de la vie humaine et l'attachement aux idées de justice, d'équité, de tolérance et d'honneur", mise à mal sous la colonisation puis par les régimes autoritaires qui se sont succédés depuis l'indépendance en 1962, cette institution qui compterait aujourd'hui quelque deux mille membres risque toutefois d'être dévoyée et instrumentalisée en raison d'une tutelle trop pesante des autorités.
2. Le FRODEBU est la principale force d'opposition face au parti gouvernemental UPRONA (Union pour le progrès national). Ces deux formations, constituées de fait sur une base ethnique, ont été au centre des confrontations violentes de ces dernières années. Le FRODEBU est ainsi considéré comme l'expression politique de l'ethnie majoritaire Hutu (80% de la population) et l'UPRONA est à très large dominante Tutsi (15%). Un à 2% de la population appartiendrait à l'ethnie des Twa.
3. Nous avons eu des entretiens avec Monseigneur l'archevêque de Gitega et Monseigneur l'évêque de Bujumbura, des responsables du conseil national des églises protestantes du Burundi (CNEB) et d'une association d'entraide musulmane (MUSCOB). Sur les sept millions d'habitants que compte le Burundi (avec une densité de 230 habitants au kilomètre carré soit 10 fois la moyenne africaine), 80% de la population est chrétienne avec une très large majorité catholique et 5% est musulmane. Les croyances et les pratiques africaines, animistes ou liées à un Dieu unique (IMANA), restent toutefois vivaces.
4. Cf liste ci-jointe des principaux contacts effectués au cours de la mission.
5. Sa visite a été écourtée de trois jours à la suite d'un accident de la circulation, sa triple fracture au bras ayant nécessité son transfert sanitaire à Genève avant de regagner son pays, le Brésil.

# Soutenir la société civile

évidemment pas ceux d'une mission d'investigation sur la situation générale des droits de l'Homme au Burundi.

Tous nos interlocuteurs ont manifesté leurs vives préoccupations quant aux retombées sur la situation au Burundi du grave regain de tension dans la région des Grands lacs à la suite des événements dont la République Démocratique du Congo (RDC) voisine est le théâtre depuis le début du mois d'août 1998.

Depuis le déroulement de cette mission, les dramatiques événements survenus dans les pays voisins du Burundi et à ses frontières avec la RDC, où retentissent de nouveaux appels au génocide, ont en effet rendu plus problématique le succès des deux négociations burundaises en cours : au niveau national, les négociations internes ont été ponctuées, au cours des derniers mois par des avancées limitées mais positives ; au niveau régional, les négociations globales, qui en sont à leur troisième "round", sont bloquées à Arusha par les atermoiements des différents protagonistes et notamment des partenaires régionaux.

## 1. LES CONSTATS

Après l'assassinat le 21 octobre 1993 du Président Melchior Ndadaye et la mort brutale, le 6 avril 1994, de son successeur le Président Cyprien Ntaryamina (l'un et l'autre membre de l'ethnie Hutu et représentants de la majorité issue des élections démocratiques de juin 1993), le Burundi a été plongé à nouveau dans une confrontation inter-ethnique qui a pris les allures d'une véritable guerre civile. Le pays en a été profondément déstabilisé et cette confrontation s'est soldée par plus de 200 000 morts. Cinq années après l'annonce de cette période tragique, fortement marquée par les peurs et l'horreur suscitées par le génocide anti-Tutsi au Rwanda voisin, et deux ans après le coup d'Etat du 25 juillet 1996 du Major Buyoya (déjà au pouvoir entre 1987 et 1993), la population burundaise continue d'être confrontée à une situation des plus incertaines et des plus précaires. Aux effets des conflits meurtriers entre l'armée (à très large dominante Tutsi) et les opposants Hutu entrés en rébellion, s'ajoutent la persistance des violations des droits humains fondamentaux et les conséquences de l'embargo décidé par les pays voisins, avec l'assentiment de la communauté internationale, au lendemain de la réinstallation au pouvoir du Major Buyoya.

Les constats que nous avons pu faire au cours de notre mission s'articulent autour de deux thèmes : celui de l'ampleur et de l'urgence des questions relatives à la protection des droits de l'Homme et celui de l'engagement de la société civile dans la défense de ces droits et dans l'évolution du processus de paix.

### 1.1 L'ampleur et l'urgence des préoccupations en matière de protection des droits de l'Homme

#### A. Une extrême précarité économique et sociale aggravée par les effets de l'embargo

Ebranlée par la guerre civile, l'économie burundaise est aujourd'hui gravement atteinte.

Cette extrême précarité, aggravée par les effets de l'embargo, affecte durement les conditions de vie, voire de survie, de larges secteurs de la population urbaine mais surtout rurale, livrés à la misère et à la malnutrition et privés de surcroît de droits aussi fondamentaux que le droit à la santé, à l'éducation et au logement. L'insécurité (et son cortège de criminalité et de délinquance) a certes régressé de façon assez significative depuis un an, mais les opérations de harcèlement épisodiques menées dans plusieurs provinces par des groupes se réclamant de la rébellion Hutu continuent cependant de susciter de légitimes inquiétudes au sein de la population. Cette dernière est soumise aux exactions de ces groupes de rebelles ou d'assaillants pillards aux motivations très peu politiques, ainsi qu'aux mesures de représailles ou d'intimidation imputables à des éléments de l'armée ou aux forces de l'ordre.

#### B. La persistance des violations des droits civils fondamentaux

Les informations et les doléances que nous avons recueillies sur la persistance des violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire rejoignent celles plus étayées du Rapporteur spécial pour le Burundi de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies. Elles portent sur "les abus commis par les agents de l'Etat", mais aussi sur "les exactions attribuées aux groupes rebelles".

Des avancées politiques ont certes été enregistrées au cours de la dernière période, avec notamment l'adoption d'un "accord sur la plate-forme politique du régime de transition", ainsi que la remise sur les rails (moyennant des aménagements consensuels entre l'UPRONA et le FRODEBU) de l'Assemblée nationale. La situation requiert toutefois une vigilance soutenue en raison des confrontations épisodiques mais graves entre l'armée et les rebelles, mais aussi compte tenu de la persistance de trois sujets de préoccupation majeurs en matière de protection des droits. Il s'agit des disparitions, des conditions d'arrestation, d'interrogatoire et de détention et des très grandes difficultés de fonctionnement des institutions judiciaires.

S'agissant des disparitions et des conditions d'arrestation et d'interrogatoire, il est évident que des

# Burundi

efforts importants restent à faire pour que s'impose le respect des normes consacrées par le droit international relatif aux droits de l'Homme et au droit humanitaire. Le rôle dévolu, de ce point de vue, aux organisations nationales et internationales dans l'action pour la sauvegarde de la vie et de l'intégrité physique des victimes de l'arbitraire étatique ou des exactions de groupes rebelles armés, demeure primordial (arrestations, sévices, tortures, exécutions sommaires, dénis des droits, etc.). De même, la situation dans les prisons où s'entassent quelques 10 000 prisonniers pour une capacité d'accueil de 2 700 personnes suscite de grandes inquiétudes. La surpopulation des lieux de détention, le manque de moyens alimentaires et sanitaires, le maintien en prison de condamnés ayant purgé leur peine et l'état déplorable de certains cachots dépendant des diverses autorités de police à Bujumbura et en province, nous ont été confirmés par nombre de nos interlocuteurs, notamment à la ligue ITEKA et à l'Association burundaise pour la défense des droits des prisonniers (ABDP). Les problèmes posés par les conditions de détention doivent, bien sûr, être appréhendés en relation avec les conditions précaires et difficiles dans lesquelles opère la justice burundaise et notamment les trois chambres criminelles du pays (Bujumbura, Gitega et Ngozil). Au manque de ressources humaines et financières et à l'absence de moyens d'équipement de base, s'ajoute la lancinante question du déséquilibre ethnique très marqué prévalant parmi les magistrats et les avocats ; la présence dans ces deux corps de citoyens Hutu étant pour le moins marginale. Les conséquences d'une telle situation se traduisent par une proportion de plus de 80 % de prévenus en attente de jugement, par le non respect des règles minimales de déroulement de procès équitables, par l'impunité qui gangrène la société burundaise et par les grandes difficultés auxquelles se heurte la lutte contre cette impunité. Nombre de nos interlocuteurs font en effet valoir que sans la condamnation des vrais coupables aucun processus de réconciliation n'est vraiment envisageable. Mais dans le même temps, le manque de garanties et de moyens pour l'exercice d'une justice sereine n'est pas de nature à lever la méfiance et l'hostilité suscitées par le déséquilibre ethnique de la magistrature et de la défense. C'est là que réside l'intérêt principal du programme, certes coûteux, d'assistance judiciaire internationale mis en place par l'office au Burundi du Haut Commissariat des droits de l'Homme aux Nations Unies. Outre l'assistance technique et matérielle indispensable à la tenue des cinq sessions annuelles des trois chambres criminelles, l'objectif de ce programme est de favoriser, par la participation

d'avocats internationaux, africains notamment, la pratique du débat contradictoire et le respect des normes du droit. Une telle évolution encouragerait magistrats et avocats nationaux à dépasser les contraintes et les préjugés qui ont contribué à brouiller l'image de la justice au sein de l'opinion.

## **C. La détresse des populations sinistrées**

Dès l'amorce des troubles des cinq dernières années, près de 600 000 personnes ont été obligées d'abandonner leurs collines - ainsi que leurs champs et leur bétail - en raison de l'insécurité provoquée par les incursions des groupes armés ou parce qu'elles y ont été contraintes par les autorités désireuses de priver les rebelles de tout appui auprès des populations locales. Ces dernières, déplacées ou regroupées (auxquelles il faut ajouter les dizaines de milliers de personnes rapatriées), vivent dans des conditions d'autant plus pénibles et inhumaines que les sites aménagés à cette fin ne devaient les accueillir que pour une période limitée. A en juger par les constats faits au cours de nos visites et par les témoignages concordants que nous avons recueillis, la détresse des populations sur ces sites, qui ne sont pas tous accessibles à l'assistance humanitaire internationale, est d'autant plus grande que les conditions de regroupement tragiquement précaires leur offrent rarement la possibilité d'activités économiques productrices.

Nous avons pu toutefois observer à Musaga une expérience importante de retour de ces populations vers leurs collines. Cette initiative, animée par une association des natifs de Musaga et encouragée par les autorités, a permis la reconstruction de près de 400 logements, mais il ne nous a pas été possible de nous assurer des conditions de réinsertion économique des populations concernées. Toujours est-il que c'est dans la perspective d'un retour progressif des populations sinistrées vers leurs collines et vers leurs champs que doivent s'orienter les efforts gouvernementaux et non gouvernementaux de dépassement de la situation actuelle qui est à tous égards insoutenable. A la terrible précarité économique et sanitaire s'ajoute en effet, pour ces populations, l'insécurité liée à la persistance épisodique des attaques des assaillants et l'arbitraire qui caractérise l'encadrement administratif et politique de ces sites.

## **D. L'enfance déshéritée**

Principales victimes de la guerre civile, les enfants souffrent, en première ligne, des effets de la malnutrition, de l'insalubrité chronique, des épidémies et de la pénurie de médicaments de première nécessité. Cette détresse est d'autant plus grande et les risques de dérive dans la délinquance d'autant

# Soutenir la société civile

plus probables s'agissant des orphelins dont le nombre s'est brutalement accru à la suite des massacres et des répressions de 1994 à 1996. On évalue à plus de 100 000 le nombre de ces enfants dont seule une minorité peut disposer des conditions d'accueil et de dévouement que nous avons pu constater aux centres des enfants sinistrés de Butezi (Casa della pace) et de Ruyigi (Shalom), animés de façon remarquable par Madame Marguerite Barankitse.

L'autre initiative qui a retenu notre attention est celle du centre des jeunes de Kamenge, un des quartiers nord les plus difficiles de Bujumbura. A l'initiative du père Claudio Marano ("prêtre italien" des missionnaires Xavériens), quelque 10 000 jeunes enfants et adolescents bénéficient dans ce centre ouvert de conditions d'accueil, d'animation et d'encadrement (bibliothèque, ateliers, activités sportives, animations culturelles) qui en font, selon l'expression de l'ambassadeur Ahmedou Ould Abdallah, ex-représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Burundi, "une oasis vibrante pleine d'activités, de débats et de discussions et un lieu d'espoir et d'attentes".

## **E. Les difficultés de la presse et des médias indépendants**

Au nombre des difficultés auxquelles est confronté le processus interne de retour à la normale, il convient de mettre l'accent sur la situation des médias. Au contrôle gouvernemental de la radio, de la télévision et de l'agence nationale de presse s'ajoute le fait que le seul quotidien ("Le Renouveau" édité en langue française) est lui aussi gouvernemental. La plupart de nos interlocuteurs associatifs et non gouvernementaux ont fait état des réticences suscitées par cette situation, affirmant non sans raison qu'une ouverture en ce domaine est indispensable pour consolider le processus du retour à la paix. Aussi avons-nous été attentifs aux contacts que nous avons eus avec les animateurs du journal périodique Ndongozi (en langue Kirundi) et ceux du studio Ijambo et radio Umwizero ainsi que les responsables de l'Association des journalistes burundais et de la maison de la presse du Burundi (initiative soutenue notamment par la maison de l'UNESCO pour une culture de la paix au Burundi). C'est ce pôle autonome du secteur des médias burundais qui a pris l'initiative de la pétition adressée le 4 mai 1998 au Président de la République faisant le point des doléances et des recommandations concernant "les flagrantes violations de la liberté de la presse perpétrées par le gouvernement via les services de la documentation nationale (sûreté)".

## **1.2 L'engagement de la société civile dans la défense des droits de l'Homme et dans l'évolution du processus de paix**

Par delà les débats sémantiques et conceptuels qui nourrissent une abondante littérature sur la notion de société civile, nous retenons l'approche qui regroupe sous cette expression les instances, les associations, les personnalités et les médias qui ont la vocation de garantir ou de protéger, **en dehors des institutions de l'Etat**, l'exercice effectif des libertés publiques et de favoriser l'émergence et l'affirmation **autonome** d'une identité collective pluraliste fondée sur des projets économiques et sociaux de base et sur une culture de la citoyenneté.

### **A. Une société civile en gestation**

C'est pour préciser le contenu, les composantes et les perspectives de cette société civile burundaise qu'a été organisé, sous l'égide de l'organisation internationale "Africare-Burundi", un intéressant atelier de réflexion du 17 au 19 juin 1998. Les débats et les conclusions de cet atelier ont confirmé le caractère embryonnaire de cette sphère non étatique de l'organisation sociale qu'est la société civile, mais dans le même temps, le regain de vitalité qui en anime les composantes.

A travers nos contacts, nous avons pu procéder à un survol de l'état des lieux et nous avons ainsi pu avoir une idée des initiatives et des réseaux les plus engagés dans la défense des droits humains, le dépassement du clivage ethnique et la recherche d'une approche commune des problèmes de sécurité et de prévention du génocide.

Le Centre de promotion des droits de la personne humaine et de prévention du génocide (placé sous la tutelle du Ministère des droits de la personne humaine) a récemment dressé un inventaire exhaustif de ces composantes de la société civile burundaise. La maison de l'Unesco pour une culture de la paix au Burundi a, de son côté, fait le point des "initiatives entreprises en matière d'éducation à la paix, aux droits de l'Homme et à la démocratie". Ces références et nos multiples contacts nous ont permis de mieux apprécier l'engagement et les efforts des réseaux et des associations les plus crédibles et les plus fiables parmi les dizaines d'initiatives qui ont proliféré au cours de la dernière période. Il s'agit notamment de la ligue ITEKA pour la promotion et la protection des droits de l'Homme, des collectifs d'associations de jeunes et de femmes, des organisations de développement local, de secours aux prisonniers, de journalistes et de juristes qui tentent de développer des formes d'intervention novatrices et autonomes à l'égard de l'administration et des pouvoirs publics. Conscientes du fait que leurs activités demeurent trop concentrées dans la capitale,

# **Burundi**

ces associations affirment leur volonté d'accroître leur influence dans toutes les régions du pays et de renforcer leurs interventions dans les quartiers mais aussi sur les sites de déplacés et de réfugiés, abcès de fixation de la misère. Cela pose des problèmes de moyens matériels ainsi que des difficultés liées à la persistance de l'insécurité et aux interférences des institutions et agents de l'Etat. C'est dans ce contexte que 16 associations sans but lucratif (ASBL) ont vivement réagi, le 22 août 1998, à propos du projet de "décret-loi portant cadre organique des associations sans but lucratif". Les signataires, qui comptent parmi les associations les plus représentatives, ont vu dans ce projet gouvernemental une volonté de freiner le mouvement associatif et de renforcer les possibilités d'intervention de l'Etat sous le couvert de la préservation de l'ordre public.

Enfin, force est de constater qu'en dépit de la volonté affirmée par nombre de ces associations pour dépasser le clivage ethnique, les résultats sur ce plan demeurent limités même si des passerelles ont été incontestablement établies pour favoriser une participation effective à des activités communes de toutes celles et de tous ceux, Hutu et Tutsi, décidés à en finir avec les engrenages de la confrontation ethnique.

## **B. L'action pour la défense des droits humains, les libertés publiques et la démocratie**

Nous avons longuement évoqué cet aspect essentiel de l'engagement du mouvement associatif avec tous nos interlocuteurs et nous avons pu apprécier les efforts entrepris, par les uns ou les autres, à la fois pour la promotion des principes et des normes en matière de droit humain mais aussi l'action entreprise pour la protection de ces droits. La ligue ITEKA, l'Association burundaise de défense des droits des prisonniers, plusieurs associations féminines et de protection de l'enfance déshéritée devraient, de ce point de vue, bénéficier des concours internationaux les mieux appropriés pour renforcer leurs actions. Par delà la nécessité et l'urgence de ce combat pour le respect des droits humains et des principes de l'Etat de Droit, la question de la démocratisation se pose en des termes dont il s'agit d'apprécier les difficultés et les enjeux. Comme le note fort pertinemment le Rapporteur spécial des Nations Unies, "il doit être clair dans les esprits, lorsqu'on parle de démocratisation au Burundi, qu'il ne s'agit pas de réduire la démocratie à une pratique électorale inspirée exclusivement du principe de majorité, c'est-à-dire à chacun une voix. Avant même la mise en place d'institutions démocratiques et stables, les Burundais devront se mettre d'accord entre eux sur la définition d'un contrat social à partir duquel il deviendra possible de fonder un Etat de droit et la

citoyenneté burundaise. Ce contrat social est indispensable pour surmonter les tentations "ethnistes" qui hantent plusieurs groupes au sein de l'élite burundaise et certains dirigeants politiques, toutes tendances confondues".

A ces défis, sur le terrain des droits humains, de la justice et des libertés, s'ajoute la question de l'émergence et du développement de médias libres et pluralistes dans un contexte où les discours de la haine peuvent à tout moment resurgir. Aussi est-ce avec beaucoup d'intérêt que nous avons noté les propositions associatives en vue de l'adoption d'un "code d'éthique et de déontologie de la presse" pour mieux lutter contre les risques de ce genre de dérives.

## **C. L'engagement dans le difficile processus de consolidation de la paix**

Le dialogue entre le Major Buyoya, le Président de l'Assemblée Nationale et les dirigeants du FRODEBU, a connu au cours des six derniers mois des avancées d'autant plus positives qu'elles ont bénéficié de l'aval de forces armées incontournables et à très large dominante Tutsi. C'est ainsi qu'a été adopté "l'accord sur la plate-forme politique du régime de transition" et que l'Assemblée Nationale a été élargie, après l'expiration du mandat en cours, de 81 à 121 membres pour une période de transition de deux à trois ans. Cet élargissement par cooptation a permis d'intégrer une douzaine de représentants des partis politiques minoritaires qui n'avaient pas accédé au Parlement lors des élections de juin 1993. Les 28 autres nouveaux députés cooptés sont censés être issus de la société civile. Leur désignation a toutefois fait l'objet de tractations visant à "équilibrer" la représentation parlementaire (par l'incorporation d'un certain nombre de femmes, d'éléments issus de provinces sous-représentées et de nouveaux députés Tutsi). Ce compromis a permis de remettre sur les rails l'Assemblée nationale en prélude à un gouvernement d'union nationale qui serait représentatif de l'ensemble des forces politiques et sociales du pays.

L'ambiguïté de cet accord est évidente, mais il a été favorablement accueilli par nombre de partenaires internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, soucieux de favoriser les conditions propices à une sortie de crise pacifique. La mission d'évaluation auprès de l'Assemblée nationale du Burundi, menée du 9 au 15 mai 1998 par l'Union Inter-parlementaire et l'appréciation, vigilante mais positive, du Rapporteur spécial des Nations Unies, illustrent bien le changement de climat politique qui a marqué l'année en cours.

Tous nos interlocuteurs issus de la société civile nous ont affirmé soutenir ce dialogue institutionnel qu'ils se

# Soutenir la société civile

refusent à opposer aux négociations globales d'Arusha. Ces dernières, qui en sont à leur troisième "round", n'ont guère sensiblement avancé mais la dynamique induite par le dialogue interne pourrait permettre de vaincre les résistances et l'hostilité des fractions les plus radicales de la rébellion, mais aussi les réticences et les atermoiements des partenaires régionaux.

Encore faut-il que les acquis enregistrés ne soient pas remis en cause et qu'ils soient consolidés.

Prudents et réalistes, tous nos interlocuteurs nous ont semblé avoir opté sur ce plan pour une attitude vigilante et positive qui tranche avec le scepticisme, voire l'opposition irréductible, des représentants de l'opposition en exil.

La ligue ITEKA a préféré ne pas désigner de représentants dans la nouvelle Assemblée mais l'Association burundaise pour la défense des droits des prisonniers politiques a choisi, quant à elle, d'être représentée par l'intermédiaire de son secrétaire général, M. Laurent Gahungu.

Nous avons observé les mêmes types d'attitude au cours de nos discussions avec les représentants des institutions confessionnelles que nous avons rencontrés.

Les débats suscités par l'attitude à adopter à l'égard du dialogue institutionnel ainsi amorcé sont, en tout cas, décisifs et ils se situent dans le prolongement de ceux prometteurs qui avaient marqué la rencontre organisée à Paris du 26 au 28 septembre 1997 par l'Unesco sur le thème "Construire l'avenir pour le Burundi".

Parallèlement à cette évolution, un certain nombre d'indices semblent confirmer la marginalisation ou la mise à l'écart des représentants les plus agressifs de l'irréductibilisme Tutsi et de l'extrémisme Hutu favorisant ainsi des conditions propices à une évolution pacifique : échec du Président de l'UPRONA, l'intransigeant Mukasi ; effacement des groupes SOJEDEM (solidarité jeunesse pour la défense des minorités dirigés naguère par l'ultra Tutsi Deo Niyonzima) ou des groupes activistes "sans échecs, sans défauts" ; déclin de l'influence des groupes rebelles Hutu les plus radicaux (tel le Parti pour la libération du peuple Hutu-Palipehutu qui a quand même été à l'origine des tragiques événements des environs de l'aéroport de Bujumbura le 1<sup>er</sup> janvier 1998).

La détermination de la société civile burundaise à oeuvrer pour l'établissement d'une société réconciliée se heurte, malgré cette évolution, à un certain nombre d'obstacles qui sont, ici et là, des sources légitimes d'inquiétude et même de découragement.

Il y a bien sûr la persistance de l'insécurité, les violations des droits de l'Homme et l'arbitraire de

l'armée, des forces de police et de l'administration, la volonté de faire de la question de la composition ethnique de l'armée et surtout de son encadrement (Tutsi) un sujet tabou jusqu'ici malheureusement non négociable, les difficultés quotidiennes pour sauvegarder l'autonomie des associations ; mais il y a aussi deux autres sujets de crispation qui ont trait à la question déjà évoquée de la justice et de l'impunité ainsi qu'au thème, controversé et instrumentalisé, du génocide.

La question des actes de génocide et des massacres qui ont ponctué l'histoire récente du Burundi divise les burundais et les empêche, comme le relève le Rapporteur spécial des Nations Unies, de s'entendre sur la réalité des faits historiques qui ont caractérisé ces événements. Nombreux sont ceux au sein de la minorité Tutsi qui ne se réfèrent qu'aux événements de 1993, alors que du côté de la majorité Hutu sont évoqués des massacres et des faits antérieurs.

L'appréhension commune par la mémoire collective des Burundais de ces réalités douloureuses n'en est que plus difficile. La question de l'impunité et l'instrumentalisation du génocide et des massacres, avec ce que cela implique de charge émotionnelle, constitue un défi pour tous les partisans de la paix et en particulier pour les acteurs les plus actifs de la défense des droits au sein de la société civile.

Prenant implicitement le contre-pied des approches développées par des instances partisanes (comme l'association pour la lutte contre le génocide ou le centre d'études sur le génocide), le centre de la promotion des droits de la personne humaine (dépendant du Ministère des droits de la personne humaine) a pris l'initiative, en relation avec les associations à vocation pluriethnique de défense des droits humains et des associations pacifiques comme "la compagnie des apôtres de la Paix"<sup>7</sup>, de mettre en perspective ce débat sur le génocide en dépassant le monopole partisan dans lequel il s'est fourvoyé. C'est ainsi que l'appellation du centre a été élargie à "la prévention du génocide" et qu'un important colloque a inauguré un programme prometteur de recherches et de rencontres sur cette question. Nos principaux interlocuteurs nous ont paru très attentifs à cette évolution.

## **D. Un très large consensus contre le maintien de l'embargo et une grande inquiétude face à la détérioration de la conjoncture régionale**

La levée de l'embargo nous a paru faire l'unanimité au sein de la société civile burundaise. Affectant de façon dramatique, comme nous l'avons déjà évoqué, l'économie burundaise, l'embargo a tragiquement pénalisé de très larges secteurs de la population. La paupérisation et la misère qu'il a aggravées ont encore davantage affaibli un pays qui comptait déjà parmi les

# **Burundi**

plus pauvres du monde. En précarisant la situation de l'ensemble de la population, hormis une frange privilégiée de dignitaires et de spéculateurs, le blocus économique ne favorise certainement pas les chances du retour à la paix.

La société civile burundaise semble avoir fait de la levée de cet embargo aux effets pervers une revendication essentielle. Elle considère que la cessation de l'embargo constitue un préalable pour faciliter son action de défense des droits humains, de démocratisation et d'établissement d'une société réconciliée et productive.

De même que la détérioration de la conjoncture régionale, avec les événements à l'est de la République Démocratique du Congo aux frontières du Burundi, constitue un sujet de préoccupation majeur pour la société civile burundaise qui appréhende, non sans raisons, les retombées et l'extension possibles de ce grave conflit.

## **2. LES RECOMMANDATIONS**

### **2.1 Le soutien à la société civile**

Il nous est apparu qu'il était impératif de renforcer le soutien à la société civile, particulièrement par la stimulation des échanges d'informations et des initiatives de solidarité avec les associations de défense des droits humains particulièrement la Ligue ITEKA, l'Association burundaise de défense des droits des prisonniers, ainsi que les associations de femmes, de jeunes et d'accueil de l'enfance déshéritée.

La mise en place de sections ou d'antennes dans les provinces est un objectif prioritaire et la dotation de ces associations en matériel (téléphone, télécopie, traitement de texte et photocopies) avec les moyens financiers pour le fonctionnement et l'entretien de ce matériel, apparaît comme une nécessité urgente.

Les thèmes prioritaires de ces échanges d'informations et d'initiatives de solidarité concerneraient :

- les initiatives de dialogue inter-ethnique (rencontres, publications, supports audio-visuels, théâtre, émissions radio et télé...);
- l'intervention humanitaire auprès des populations sinistrées ;
- les conditions d'arrestation et la situation carcérale ;
- la justice, la lutte contre l'impunité et les condamnés à la peine capitale ;
- l'enfance déshéritée ;
- l'appui à la presse et aux médias indépendants (presse écrite et audio-visuelle). Ici se pose, par exemple, le problème de la prise en charge locale avec les appuis extérieurs indispensables de Radio Umwizero ;
- la législation garantissant au mouvement associatif son autonomie.

Il convient d'étudier attentivement, pour une mise en place efficace de ces programmes de soutien à la société civile, les conclusions de la session de "consultations au sein de la société civile sur le processus de paix au Burundi" organisée à Gitega par la Ligue ITEKA, du 7 au 10 octobre 1998, avec le soutien du "Centre international des droits de la personne et du développement démocratique" (CIDPDD-Canada) et du "National Centrum voor ontwikkelingssamenwerking" (NCOS-Belgique).

### **2.2 L'assistance judiciaire et la question de l'impunité**

Pour faire face aux redoutables problèmes posés par la question de l'impunité et les graves carences du système judiciaire, il convient de développer l'assistance judiciaire internationale dont le principal intervenant est l'office au Burundi du Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies qui collabore utilement avec les associations et notamment la ligue ITEKA et l'ABDP.

Les modalités de cette assistance pourraient faire l'objet de concertations entre les bailleurs de fonds et les ONG spécialisées pour une meilleure adéquation de la qualité des prestations et des coûts. L'appui à cette coopération par la présence d'avocats, africains notamment, ainsi que par le renforcement en nombre et par l'élargissement des possibilités d'investigation des observateurs de l'office des Nations Unies, doit être mené parallèlement à un programme adéquat de formation de magistrats et de juristes des deux communautés pour rééquilibrer le système judiciaire et restaurer la confiance de la population, particulièrement de la communauté Hutu, dans le fonctionnement de la justice.

L'information et les échanges internationaux, avec l'Afrique du Sud notamment (programme suédois) à propos de la Commission "Vérité et réconciliation" d'Afrique du Sud pourrait aider à une meilleure sensibilisation à la question de l'impunité et du génocide, à partir de l'approche adoptée par le "Centre de la promotion des droits de la personne humaine et de prévention du génocide".

### **2.3 La relance du processus de paix et la prise en compte des propositions de la société civile pour une évolution positive de ce processus**

Sur ce point essentiel, nous pensons qu'il est indispensable de prendre en compte, tout particulièrement, les propositions et recommandations retenues par :

- l'International Crisis Group dont le siège est à

*Note :*

7. Ce groupe s'est constitué sur la suggestion de l'association "International Alert" dont le siège est à Londres. Il comprend des personnalités des deux ethnies, civiles et militaires, et diffuse un important message de paix.

# **Soutenir la société civile**

---

Londres dans son rapport sur le Burundi du 27 avril 1998

- la ligue ITEKA à l'issue des consultations de Gitega (7-10 octobre 1998) auxquelles nous nous sommes référés dans le paragraphe 1 des présentes recommandations. A ce niveau, il convient d'agir pour contribuer au développement d'un climat propice à une participation aux négociations de l'ensemble des courants et groupes de la rébellion Hutu, tout en limitant les effets des attermolements de certains partenaires régionaux dont la volonté de médiation est, à bien des égards, sujette à caution.

Les conclusions des conférences de l'Unesco à Paris et celles de Fribourg (à l'initiative de "Synergies Africa") constituent de bonnes bases de référence pour la relance de ce processus de paix qui a malheureusement perdu en crédibilité et que le regain de la tension régionale risque de compromettre davantage.

## **2.4 Soutenir les initiatives de la société civile et du Parlement dans l'approfondissement du dialogue institutionnel et la consolidation de la transition**

Sur ce plan, nous nous référons à nouveau aux conclusions des consultations de Gitega de la ligue ITEKA d'octobre 1998, mais aussi aux initiatives prises par l'Union inter-parlementaire (UIP) qui envisage, en relation avec l'Union Européenne notamment, la mise en oeuvre d'un programme d'appui au Parlement burundais qui devrait prendre en compte de façon privilégiée le soutien aux initiatives législatives concernant les droits humains, les libertés publiques, la justice et la question du génocide.

## **2.5 La levée de l'embargo**

Il s'agit-là d'une recommandation essentielle. Comme le note fort justement "l'International Crisis Group", les effets négatifs de l'embargo sont devenus plus lourds dans la balance que les effets positifs qui en étaient escomptés. La levée de l'embargo permettrait la reprise du trafic aérien, le retour du personnel international et une normalisation qui soulagerait partiellement au moins la misère et la détresse du plus grand nombre tout en étant indispensable à la stimulation des initiatives de dialogue.

Une campagne de sensibilisation des grandes ONG internationales pour la levée de l'embargo nous paraît nécessaire. Cette campagne - qui n'éluderait pas la question de la persistance de la violation des droits - se référerait utilement au constat fait notamment par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies qui a appelé "la communauté internationale à procéder à une évaluation sérieuse quant à l'utilité de maintenir les sanctions économiques à l'encontre du Burundi et des efforts concrets déployés par les autorités

burundaises pour instaurer un dialogue intérieur et un processus de paix dans l'ensemble du pays, dont il doit être tenu compte".

Cette campagne pourrait enfin être menée de concert avec l'International Crisis Group qui ne cesse d'insister sur l'indispensable levée de ces sanctions qui ne concernerait bien évidemment pas l'embargo sur la vente d'armes, de matériel et de services militaires, qui d'ailleurs s'est avéré jusqu'ici malheureusement moins effectif que l'embargo sur les produits et les services civils.

## **2.6 La reprise progressive de la coopération internationale**

Il est temps de surmonter les hésitations. La coopération internationale devrait sans tarder apporter les concours les mieux appropriés aux populations sinistrées et aux organisations non gouvernementales engagées dans la défense des droits et dans la recherche de la paix.

Les concours bilatéraux et multilatéraux décentralisés et répartis sur l'ensemble du territoire burundais doivent viser en priorité :

- les actions du mouvement associatif pour le renforcement du dialogue inter-ethnique, la réconciliation nationale, la paix et la défense des droits de la personne ;
- les projets d'intervention en faveur des populations vulnérables, notamment l'enfance déshéritée, les programmes décentralisés dans le domaine de la santé (épidémies, sida, soins de base, etc.) et les projets qui s'inscrivent dans une perspective de réinsertion sociale des populations sinistrées, qu'elles soient déplacées ou regroupées afin que, comme le relève le Rapporteur spécial des Nations Unies, "le processus de paix engagé dans le pays devienne un signe tangible de réconciliation, au moins dans les provinces où les conditions de sécurité le permettent". L'appui à des micro-projets de développement axés sur le retour des populations vers leurs collines et leurs champs constituerait, de ce fait, une priorité de la reprise progressive de la coopération internationale à laquelle nous appelons.

Ce n'est que dans ces conditions (renforcement de la vigilance pour la protection des droits de l'Homme, levée des sanctions, soutien au processus de transition vers une société pluraliste, réconciliée et productive, reprise progressive d'une coopération décentralisée, ciblée et efficace) que l'inclusion du Burundi dans la tempête régionale devrait encore pouvoir être évitée.

# **Burundi**

## **Les contacts**

### **Autorités**

- M. Eugène Nindorera, Ministre des Droits de la personne humaine, des réformes institutionnelles et des relations avec l'assemblée nationale.
- Le Gouverneur de Ruyigi.
- 2 membres du groupe de contact interministeriel pour les relations avec l'office du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme pour le Burundi.
- M. Joseph Ntanyotora, rapporteur du conseil national des Bashingatahe et directeur général du fonds de développement communal.

### **Opposition**

#### **FRODEBU**

- L'ancien chef de l'Etat, M. Sylvestre Ntibantunganya
- Le Président de l'Assemblée nationale, M. Léonce Ngendakumana
- Les députés de Ruyigi, Fabien Banunyakame et Léonidas Ntibayazi, Vice président de la commission des droits de l'Homme de l'Assemblée.

### **Communautés religieuses et associations confessionnelles**

- Mgr L'archevêque de Gitega : Simon Ntamuvana
- Mgr L'évêque de Bujumbura : Evariste Ngoyagoye
- Le Secrétaire général et le Secrétaire exécutif du Conseil national des églises protestantes (CNEB)
- Les responsables de l'association d'entraide musulmane (MUSCOB) à Buyenzi.
- Le centre de promotion des droits de la personne humaine et de prévention du génocide (Ministère des droits de la personne humaine).
- M. Jean Makenga

### **Société civile**

#### **Ligue Burundaise des droits de l'Homme ITEKA**

- M. Christophe Sebudandi
- M. Louis-Marie Nindorera

#### **Association pour la communication et l'éducation aux droits de l'Homme (A.C.E.D.H)**

- M. Bacamurwanko Macaire

#### **Association Burundaise pour la défense des droits des prisonniers (A.B.D.P)**

- M. Prosper Niyoyankana, Samuel Iryivuze
- M. Laurent Gahungu (député)
- M. Claver Mbonimpa

#### **Association pour la promotion et la protection de la liberté d'expression (A.P.P.L.E)**

- M. Willy Nindorera
- M. Innocent Muhozi

#### **Collectif des associations et ONG féminins du Burundi (C.A.F.O.B)**

- Mme Alice Ndikuriyo
- Mme Domicitie Barancira, Présidente par ailleurs de la Cour Constitutionnelle

#### **Centre pour les femmes (appuyé par Search for Commun ground)**

- Mme Marie-Louise Sibazuri

#### **Promotion de l'autosuffisance alimentaire et de l'assistance aux orphelins en milieu rural (PRAUTAO)**

- M. Daniel Bacinoni
- Mme Tharcienne Ndhokubwayo

#### **Collectif pour la promotion des associations de jeunes CPAJ**

- (8 associations fondatrices, 18 actuellement)
- M. Eric Uwintwaza

#### **Association " Jamaa" (Jeunes et Auto-promotion Economique )**

- M. Louis-Marie Nindorera

#### **Association pour la promotion des déshérités du Burundi (APRODEBU)**

- M. Ngendakumana Terence

#### **Centre jeunes Kamenge**

- Père Claudio Marano

# Soutenir la société civile

Casa della Pace/ Ruyigi  
Shalom/ Ruyigi  
Centres d'accueil des enfants sinistrés  
- Mme Marguerite Barankitse  
Compagnie des apôtres de la paix  
- Association pour la résolution pacifique des conflits  
- M. Isai Nibizi (Colonel)  
- M. Basigane Gaspard  
Réseau des femmes pour la Paix et la non violence  
Association des femmes pour la paix  
- Cf Centre pour les femmes et CAFOB

## **Journal Ndongazi**

- Mme Manirakiza Spès

## **Studio Ijambo**

- M Willy Nindorera

## **Radio Umwizero**

## **Maison de la presse du Burundi**

- M. Cyprien Ndikumana  
- Dr. Elie Muhitira (représentant légal)

## **OING**

-Programme Franco-Burundais de Partenariat  
(d'appui aux associations)  
- M. Daniel Cursoux représentant de l'AFVP  
- M. Pierre Philippe  
Africare  
- M. Rockfeler P. Herisse

## **Office du Haut Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies**

- Maître Maroufa Diabira  
- Eya Nchema  
- Mme M'bam Diarra Ndoure  
- Omar Ba  
- Stéphane Lamer  
- Nathalie De Oliveira  
- Meriam Ghani  
- Renner Mamert Lié Onana

## **M. Jean-Pierre Bercot**

- Chargé d'affaires Ambassade de France

## **Maison de l'UNESCO pour la culture de la Paix au Burundi (MUCPB)**

- M. Yacouba Sow

# La FIDH représente cent cinq ligues ou organisations des droits de l'Homme

La Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) est une organisation internationale non-gouvernementale attachée à la défense des droits de l'Homme énoncés par la Déclaration universelle de 1948. Créée en 1922, elle regroupe cent cinq affiliées nationales dans le monde entier. À ce jour, la FIDH a mandaté plus d'un millier de missions internationales d'enquête, d'observation judiciaire, de médiation ou de formation dans une centaine de pays.

## ABONNEMENTS

### La Lettre

France - Europe : 300 FF

Membre de Ligue - Bibliothèque : 250 FF

Par avion (hors Europe) : 350 FF

Etudiant - Chômeur : 200 FF

### La Lettre et les rapports de mission

France - Europe : 600 FF

Membre de Ligue - Bibliothèque : 550 FF

Par avion (hors Europe) : 700 FF

Etudiant - Chômeur : 500 FF

Abonnement de soutien : 1000 FF

## 64 affiliées

ALGÉRIENNE (LADDH)  
ALLEMANDE (ILFM)  
ANDORRANE (LADH)  
ARGENTINE (LADH)  
AUTRICHIENNE (OLFM)  
BAHRAÏNE (CDHRB)  
BELGE (FLAMANDE LVM  
ET FRANCOPHONE LDH)  
BÉNINOISE (LBDDH)  
BIÉLORUSSE (BLHR)  
BISSAU GUINÉENNE (LDH)  
BOLIVIENNE (APDHB)  
BRÉSILIENNE (MNDH)  
BRITANNIQUE (LIBERTY)  
BURKINABÉ (MBDHP)  
BURUNDAISE (ITEKA)  
CAMEROUNAISE (LCDH)  
CENTRAFRICAINE (LCDH)  
CHILIENNE (CODEPU)  
COLOMBIENNE (CCA)  
CONGOLAISE-RDC (ASADHO)  
CROATE (CCHR)  
ÉGYPTE (EOHR)  
ESPAGNOLE (LEDH)  
FINLANDAISE (FLHR)  
FRANÇAISE (LDH)  
GRECQUE (LHDH)  
GUATEMALTEQUE (CDHG)  
GUINÉENNE (OGDH)  
HONGROISE (LHEH)  
IRANIENNE (LIDH EN EXIL)  
IRLANDAISE (ICCL)  
ISRAÏLIENNE (ACRI)  
ITALIENNE (LIDH)  
IVOIRIENNE (LIDHO)  
KENYANNE (KHRC)  
MALIENNE (AMDH)  
MALTAISE (AMDH)

MAROCAÏNE (OMDH)  
MAURITANIENNE (AMDH)  
MEXICAÏNE (LIMEDDH)  
MOZAMBIQUE (LMDH)  
NÉERLANDAISE (LVRM)  
NICARAGUAÏENNE (CENIDH)  
NIGÉRIENNE (CLO)  
NIGÉRIENNE (ANDDH)  
PAKISTANAÏSE (HRP)  
PALESTINIENNE (PCHR)  
PÉRUVIENNE (APRODEH)  
PHILIPPINES (PAHRA)  
PORTUGAÏSE (CIVITAS)  
QUÉBÉCOÏSE (LDL)  
ROUMAÏNE (LADO)  
RWANDAÏSE (CLADHO)  
SALVADORIENNE (CDHES)  
SÉNÉGALAÏSE (ONDH)  
SOUDANAÏSE (SHRO)  
SUISSE (LDH)  
SYRIENNE (CDF)  
TCHADIENNE (LTDH)  
TOGOLAÏSE (LTDH)  
TUNISIENNE (LTDH)  
TURQUE (IHD ANKARA)  
VIETNAMIENNE (CVDH EN EXIL)  
YOUGOSLAVE (CHR)

## et 41 correspondantes

ALGÉRIENNE (LADH)  
ARGENTINE (CELS)  
ARMÉNIENNE (ACHR)  
BOUTHANAÏSE (PFHRB)  
BULGARE (LBDH)  
CAMBODGIENNES (ADHOC ET  
LICADHO)  
CHILIENNE (CCDH)  
COLOMBIENNE (CPDH)  
CONGOLAÏSE (OCDH)  
CONGOLAÏSES-RDC (GROUPE  
LOTUS et LDH)  
DJIBOUTIENNE (ADDL)  
ÉCOSSAÏSE (SCCL)  
ESPAGNOLE (APDH)  
ÉTHIOPIENNE (EHRC)  
IRLANDAÏSE (NORD) (CAJ)  
JORDANIENNE (JSHR)  
KOSSOVARDE (CDHR)  
LAOTIENNE (MLDH)  
LETTONNE (CDH)  
LIBANAÏSES (FDDHDH et ALDH)  
LIBÉRIENNE (LWHR)  
LITHUANIENNE (LAHR)  
MAROCAÏNE (AMDH)  
MAURITANIENNE (LMDH)  
MEXICAÏNE (CMDPDH)  
MOLDAVE (LADOM)  
PALESTINIENNE (LWESLS)  
PÉRUVIENNE (CEDAL)  
POLONAÏSE (LPOPC)  
RUSSÉS (CRDH ET CC)  
RWANDAÏSES (LIPRODHOR ET  
ADL)  
SUD AFRICAÏNE (HRCSA)  
TURQUES (IHD DIYARBAKIR ET HRFT)  
YÉMÉNITE (OPHR)  
ZIMBABWENNE (ZIMRIGHTS)

## La Lettre

est une publication de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), fondée par Pierre Dupuy.

Elle est envoyée aux abonnés, aux organisations membres de la FIDH, aux organisations internationales aux représentants des Etats et aux médias.

Elle est réalisée avec le soutien de Mécénat Carrefour, la Fondation de France, la Fondation Un Monde par Tous et la Caisse des dépôts et consignations.

17, passage de la Main d'Or - 75011 - Paris - France

CCP Paris : 76 76 Z

Tel : (33-1) 43 55 25 18 / Fax : (33-1) 43 55 18 80

E-mail : fidh@csi.fr / Site Internet : <http://www.fidh.imagnet.fr>

Directeur de la publication : Patrick Baudouin

Rédacteur en Chef : Antoine Bernard

Secrétaire de rédaction : Isabelle Plissonneau

Imprimerie de la FIDH

Dépôt légal décembre 1998 - Commission paritaire N° 65412

ISSN en cours

Fichier informatique conforme à la loi du 6 janvier 1978

(Déclaration N° 330 675)

p r i x : 2 5 F F